

Communiqué de presse
Montpellier, le 2 mars 2026

**La LDH de Montpellier se mobilise le 14 mars 2026 contre le déni de justice que sont
les comparutions immédiates**

La LDH (Ligue des droits de l'Homme), qui n'a de cesse de dénoncer le délabrement exponentiel des services publics, dont celui de la justice, vous invite à plusieurs événements afin de mieux comprendre les conséquences de la comparution immédiate. Cette procédure répressive et discriminante juge l'auteur présumé d'une infraction à sa sortie de garde à vue. Publique et durant, en moyenne, moins de trente minutes, elle est de loin la procédure de jugement contradictoire pénale la plus utilisée en France.

- C'est dans ce cadre que la section LDH s'associe à la pièce de théâtre *Léviathan*, de Lorraine de Sagazan, <https://www.domainedo.fr/spectacles/tous-les-spectacles/leviathan>
- Afin d'approfondir le sujet avec des spécialistes du droit et de la justice, la LDH vous convie à une conférence-débat, le **14 mars de 16-18h Mezzanine Théâtre Jean-Claude Carrière Domaine d'O**, avec comme modérateur Jean-jacques Gandini, LDH
- 16h-16h30 La défense : Me Vincent Le Junter, avocat
- 16h30-17h Le tribunal : Mr Kellian Blanchet, magistrat
- 17h-17h30 l'après-audience : Constance Detouche et Emma Tesson, Service pénitentiaire d'insertion et de probation ; Christian Mendy, Wake Up Café
- 17h30-18h Guillaume Poix et Lorraine de Sagazan
- Fruit de nombreuses rencontres avec avocats, magistrats, victimes et détenus, la pièce s'intéresse en effet aux lacunes de la justice institutionnelle et en particulier à la procédure des comparutions immédiates. Organisée autour de trois comparutions significatives, *Léviathan* interroge la validité de cette procédure et ménage une rencontre avec un témoin plusieurs fois jugé dans ce cadre. Sous un chapiteau imaginé comme un tribunal de fortune, avec huit interprètes dont un acteur amateur, *Léviathan* tente de renverser certaines évidences et d'opérer des points de bascule par-delà le bien et le mal, nous confrontant au dilemme de la violence, à son exercice légitime et à sa régulation par le droit.
- Par ailleurs, la section LDH invite chacune et chacun, journaliste comme citoyen, à se rendre à une audience en comparution immédiate. Cette observation collective est organisée par la LDH dans le cadre du principe de publicité, fondamental du fonctionnement de la justice, cette dernière étant rendue "au nom du peuple", les citoyennes et citoyens doivent en effet pouvoir en contrôler l'exercice quotidien. Cette mise en situation permettra de se confronter à la réalité et la violence de cette procédure.

La comparution immédiate favorise largement l'incarcération puisque 70% des peines prononcées correspondent à des peines de prison ferme, pouvant aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. Son caractère expéditif réduit progressivement les droits de la défense et elle est désormais massivement appliquée dans le cadre des mobilisations sociales (Gilets jaunes, réforme des retraites, émeutes dans les quartiers populaires) ce qui en fait un outil de musèlement des citoyennes et citoyens. Elle est également discriminante, puisque les chômeurs, les personnes nées à l'étranger et les SDF ont beaucoup plus de chances d'être jugés par ce biais.

Contact presse : Jean-Jacques Gandini jeanjacques.gandini@orange.fr Tél. 06 79 40 37 26

Ligue des Droits de l'Homme section Montpellier 27 bd Louis Blanc Montpellier montpellier@ldh-france.org